

ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES

RAPPORT D'ACTIVITÉ 1996

Index

<u>Travaux réalisés en 1996.....</u>	<u>2</u>
TAXE SUR LA VALEUR AJOUTEE.....	2
PROJET ESKORT.....	5
SERVICE INFORMATIQUE	6
<i>Etudes et projets en cours:</i>	7
Matériel.....	7
Activités.....	7
<i>Autres projets en cours:</i>	10
<i>Conclusions.</i>	11
ENREGISTREMENT - TIMBRE - SUCCESSIONS - HYPOTHEQUES - NOTARIAT	11
<i>Bureaux d'enregistrement et de recette</i>	11
<i>Bureaux des hypothèques</i>	12
DOMAINES DE L'ETAT.....	13
<u>Travaux envisagés pour 1997/1998</u>	<u>14</u>
TAXE SUR LA VALEUR AJOUTEE.....	14
ENREGISTREMENT - TIMBRE - SUCCESSIONS - HYPOTHEQUES - NOTARIAT	15
DOMAINES DE L'ETAT	15
<u>Conclusions</u>	<u>16</u>

Travaux réalisés en 1996

Taxe sur la valeur ajoutée

Le nombre des **assujettis** à la T.V.A. imposés par les **dix bureaux d'imposition** s'élève à 15.971 (nombre des **exercices** imposés: 33.457). Concernant les compagnies d'assurances inscrites pour les besoins de l'impôt sur les assurances et de l'impôt dans l'intérêt du service d'incendie, des impositions définitives n'ont pas été établies, mais le paiement de l'impôt se fait sur la base de déclarations périodiques. Par ailleurs, il a été procédé à l'établissement d'un certain nombre de décomptes relatifs à des opérations isolées.

Les 7 fonctionnaires du **service de contrôle extérieur** ont soumis 29 **entreprises** à un contrôle approfondi (nombre des **exercices** contrôlés: 92).

En matière de **remboursement de la T.V.A. à des assujettis étrangers** dans le cadre de la réglementation basée sur les 8ème et 13ème directives de l'U.E., 15.500 demandes sont entrées. En rapport avec 15.220 demandes traitées, 13.866 décisions ont été prises, dont 1.278 décisions de rejet. Le montant total des remboursements s'élève à 815.562.195.- francs.

Dans le cadre du règlement grand-ducal du 21 décembre 1991 relatif à **l'affectation d'un logement à des fins d'habitation principale**, 10.037 demandes de remboursement de la T.V.A. ont été présentées. Des 9.052 demandes traitées, 181 ont dû être rejetées. Le montant total des remboursements s'élève à 1.914.618.699.- francs.

Les travaux relatifs à la création de nouvelles fonctions concernant les amendes fiscales pour dépôt tardif des déclarations périodiques ont été achevés pour ce qui est des fonctions principales.

Dans le cadre de l'assistance mutuelle administrative sur les plans respectifs des C.E. et du Benelux, 397 enquêtes ont été effectuées par les services d'imposition et de contrôle extérieur.

Mon administration a formulé 62 demandes d'assistance mutuelle administrative.

L'administration a été saisie par d'autres Etats membres des C.E. et du Benelux de 35 demandes d'assistance pour le recouvrement de la T.V.A.. De son côté, l'administration a présenté 101 demandes de recouvrement aux autres Etats membres des C.E.

Les modifications et tests en rapport avec le programme relatif au système V.I.E.S. (VAT INFORMATION EXCHANGE SYSTEM) ainsi que la surveillance du fonctionnement de ce système ont été poursuivis.

Le service de la coopération administrative en matière de T.V.A. a collecté et saisi dans le susdit système informatique V.I.E.S. les données relatives aux états récapitulatifs obtenues des fournisseurs intracommunautaires luxembourgeois et concernant le volume

de leurs livraisons intracommunautaires à des clients identifiés dans d'autres Etats membres. Le nombre de lignes correctes provenant des états récapitulatifs annuels et trimestriels déposés en 1996 s'élève à 124.019 lignes qui se répartissent sur les trimestres suivants:

93/1 - 95/3	16.733	lignes correctes
95/4	27.364	lignes correctes
96/1	26.781	lignes correctes
96/2	27.540	lignes correctes
96/3	25.601	lignes correctes
Total	124.019	lignes correctes

Au cours de l'année 1996, 34.871 contrôles de validité du numéro d'identification d'opérateurs intracommunautaires identifiés dans les autres Etats Membres de l'Union Européenne ont été effectués.

Au courant de l'année 1996 l'administration a constaté un accroissement notable du nombre des actes de poursuites, reflet de l'augmentation des inscriptions enregistrées dans la liste matricule des assujettis au courant des 2 à 3 dernières années. Ainsi le nombre des contraintes administratives décernées par le préposé de la recette centrale est passé à 1739. 549 sommations à tiers-détenteurs ont été autorisées par la direction, alors que 625 dossiers ont été transmis aux huissiers de justice afin de continuer la procédure du recouvrement forcé contre des assujettis particulièrement récalcitrants.

Au courant du mois de décembre quelque 700 inscriptions hypothécaires ont été prises en vue de proroger les garanties du Trésor pour le recouvrement de ses créances de l'année 1993.

Le service des affaires contentieuses a traité 428 affaires au niveau administratif, y non compris les réclamations introduites par les assujettis contre les amendes leur infligées pour réprimer le dépôt tardif des différentes déclarations.

Les représentants de 23 entreprises d'une importance certaine implantées dans différentes zones industrielles et artisanales du pays ont sollicité et obtenu des entrevues auprès du même service, afin d'obtenir l'adhésion de l'administration, soit à des plans de restructuration, soit à des demandes d'échéances de paiements à plus ou moins longue durée. Une des raisons majeures invoquées pour expliquer leur situation précaire, fatale pour certaine, passagère pour d'autres, est le nombre croissant des faillites, et notamment celles des sociétés commerciales, à l'égard desquelles l'attitude des autorités compétentes quant aux responsabilités des gérants et autres responsables devrait être beaucoup plus intransigeante. Cette évolution met en péril de plus en plus d'entreprises soucieuses de leur avenir et de celui de leur personnel.

Au courant de l'année 1996 l'administration a encore été obligée de répondre à 32 assignations nouvelles en matière de T.V.A. devant les instances judiciaires.

Dans le domaine des relations internationales, les réunions au niveau de l'Union européenne ont eu pour objet:

- 1° l'examen, au sein du Comité Consultatif des Ressources Propres, des problèmes relatifs au calcul des ressources propres T.V.A. et des prévisions des recettes;
- 2° l'examen, dans le cadre du Comité Consultatif de la T.V.A., des problèmes découlant de l'application de la 6ème directive T.V.A.;
- 3° l'examen, au sein du Comité permanent en matière de Coopération administrative dans le domaine de la fiscalité indirecte (SCAC), des problèmes relatifs au fonctionnement du réseau informatisé V.I.E.S., à la coopération administrative et à l'assistance mutuelle de recouvrement entre les Etats membres de la CE;
- 4° l'examen au sous-comité anti-fraude (fiscalité indirecte) des cas de fraude spécifique et du fonctionnement du réseau informatisé SCENT FISCAL destiné à véhiculer des informations entre les Etats membres et à permettre l'accès à certaines bases de données;
- 5° l'examen, au sein du Groupe de Travail N° I, des problèmes qui se posent au niveau du lieu de taxation des services de télécommunication ainsi que la discussion des solutions éventuelles à y apporter;
- 6° la discussion au Groupe des Questions Financières et au Groupe des Attachés Fiscaux
- 7° de la proposition de directive modifiant la directive 77/388/CEE en ce qui concerne la taxation des produits de l'agriculture (taxation des produits de la floriculture). Le texte définitif a été adopté en tant que directive 96/42/CE du Conseil du 25 juin 1996;
- 8° de la proposition de directive complétant la directive 77/388/CEE par l'instauration d'un régime particulier applicable à l'or;
- 9° de la proposition de directive modifiant la directive 77/388/CEE quant au niveau du taux normal de T.V.A. Le texte définitif a été adopté en tant que directive 96/95/CE du Conseil du 20 décembre 1996.

Une participation de l'administration a également été assurée aux travaux

- du groupe des chefs de bureaux centraux de liaison dans le cadre VIES, et
- du Comité des Affaires Fiscales de l'OCDE et du groupe ad hoc de ce Comité sur les impôts sur la consommation.

Par ailleurs, des fonctionnaires de l'administration ont participé

- à une conférence sur «le système commun de la T.V.A.» organisée par la Commission européenne;
- à différents séminaires organisés par les services des DG XIX et XXI de la Commission européenne dans le cadre de la perception de la T.V.A. et des procédures de contrôle;
- à un séminaire organisé conjointement par l'OCDE et la Commission européenne et portant sur le régime de T.V.A. applicable aux services financiers et internationaux.

- Le service de législation a assuré l'évacuation des travaux suivants:
- 1° Règlement grand-ducal du 25 juin 1996 modifiant le règlement grand-ducal du 16 novembre 1994 concernant les franchises de la taxe sur la valeur ajoutée accordées dans le trafic international de voyageurs.
 - 2° Dans le cadre de l'harmonisation du système commun de la taxe sur la valeur ajoutée au niveau communautaire: élaboration d'un projet de loi comportant notamment la transposition de la directive 96/42/CE du Conseil du 26 juin 1996 modifiant la directive 77/388/CEE concernant le système commun de taxe sur la valeur ajoutée (taxation des plantes vivantes et autres produits de la floriculture) et la mise en application des principes développés dans l'arrêt de la Cour de Justice des Communautés européennes du 2 mai 1996 dans l'affaire C-231/94 concernant les opérations de restauration à bord d'un navire.
 - 3° Emission de circulaires administratives comportant notamment le commentaire du régime de T.V.A. applicable aux transports nationaux dans le cadre d'un transport intracommunautaire de biens ainsi qu'aux opérations intracommunautaires de travail portant sur des meubles corporels.
 - 4° Correspondance à tous les niveaux touchant les relations internationales, la législation et les problèmes généraux d'application des dispositions légales et réglementaires en matière de T.V.A.
 - 5° Mise à jour de la codification des textes légaux et réglementaires.
 - 6° Formation des cadres (cours spéciaux au sein de l'administration et cours à l'Institut de formation administrative).

Projet ESKORT

En date du 13 avril 1995, le Conseil de Gouvernement a marqué son accord à la réalisation du projet ESKORT, comprenant notamment un système informatique d'aide au contrôle et à l'imposition en matière de taxe sur la valeur ajoutée.

Afin de préparer l'introduction dudit système, l'Administration de l'Enregistrement et des Domaines a procédé en 1995 et 1996 à l'élaboration et la mise en place d'un programme d'amendes informatisé pour non-dépôt des déclarations annuelles et périodiques.

Conformément aux dispositions contractuelles, les sociétés BULL/WM-Data ont livré dans les délais prévus par le plan de réalisation:

- une version β du système ESKORT (ESKORT 0.1) en date du 10 juin 1996,
- une version 1.0 du système ESKORT en date du 12 décembre 1996.

La version Eskort 0.1 comprenait notamment:

- le Classeur
- le Fichier de contrôle

- la Chemise
- les Pièces à périodes (Indexation, Fractionnement, ...)
- l'Historique fiscal (Déclaration, Bilan, Pertes et Profits)
- l'Analyse détaillée (Analyse du chida, Analyse des biens entrés, Analyse du chida avec salaires, Analyse de la marge bénéficiaire).

La version Eskort 1.0 a été complétée par les éléments suivants:

- la proposition d'imposition
- le bulletin d'imposition
- les données générales
- l'Analyse globale (Ratios et Réconciliation)
- Les Plans de contrôle (Plan général, Chiffre d'affaires)

En ce qui concerne l'année 1997, il convient de relever 3 éléments majeurs, à savoir:

1. l'introduction d'une application de présélection destinée à déterminer les assujettis à risque de fraude,
2. l'utilisation d'une imposition automatique destinée à gérer les assujettis sans ou à très faible risque de fraude,
3. la mise à disposition de la version ESKORT 2.0, dont la recette intermédiaire est à attendre pour le mois d'avril 1997.

La recette formelle est prévue pour le mois de juillet 1997, une période de 3 mois étant réservée à l'Administration de l'Enregistrement et des Domaines en vue de soumettre la version 2.0 à des tests intensifs.

Des cours de formation pour l'ensemble des membres des Bureaux d'imposition et du Service du Contrôle Extérieur seront prévus à partir du mois de septembre 1997.

En conséquence, le système ESKORT devrait être opérationnel dès le début de l'année 1998, à condition que la mise en place du réseau informatique propre à l'Administration de l'Enregistrement et des Domaines ait été achevée à cette date.

Service informatique

L'analyse, la coordination des projets informatiques de l'administration, ainsi que la gestion du matériel informatique sont du ressort du Service Informatique actuellement rattaché à la Division des Affaires Générales.

En 1997 ce service sera transformé en Division autonome et indépendante.

L'effectif du service a été maintenu à quatre personnes.

Les attributions du service sont réparties de la façon suivante sur les fonctionnaires y rattachés:

- * Coordination: M. René Cariers, chef de service,
- * Etude et Projets: MM René Cariers, Henri Antony, chef de bureau adjoint,
- * Réseau Informatique et Applications M. Michel Burens,
Lotus Notes:
- * Applications Microinformatiques: Mlle. Pascale Welter,
- * Groupes de travail divers: MM. René Cariers, Henri Antony,
- * Gestion du matériel informatique M. Henri Antony, M. Michel Burens.

Etudes et projets en cours:

Matériel.

En 1996 l'infrastructure de l'administration a évolué avec l'introduction d'un *réseau Local Aera network* qui sera configuré en un réseau du type *Wide Aera Network*.

Le système d'exploitation est actuellement le système NOVELL qui sera complété par un deuxième système WINDOWS NT en 1997.

Les buts visés pour 1997 sont l'interconnexion des bureaux à Luxembourg, Esch-Alzette et Diekirch.

Le logiciel LOTUS NOTES sera le véhicule de gestion et de transfert des informations.

L'introduction de NOVELL, WINDOWS NT et LOTUS NOTES exigeront au service des sollicitations presque insurmontables, se déduisant de la gestion des accès, de l'introduction des logiciels et de leur installation et administration.

Pour ces travaux, l'administration n'a guère de possibilités de recourir à du support externe.

Activités.

Les activités courantes visent:

- * à adapter les éléments microinformatiques de l'administration à un standard technique minimal et d'en garantir un certain support aux utilisateurs;
- * à donner une formation de base aux fonctionnaires confrontés à ce nouvel outil;
- * à généraliser et à faciliter les accès aux applications informatiques fonctionnant au Centre Informatique de l'Etat;
- * à créer des applications microinformatiques locales et à garantir le support aux agents qui les utilisent .

* à encadrer et à formuler les besoins de l'administration lors des projets :

Ceci se fait actuellement dans les cas des projets de la Publicité Foncière , de TERA, en matière de propriété intellectuelle .

Les projets TERA et Publicité Foncière sont des projets qui demandent < une très haute disponibilité des intervenants >, tel qu'il a été formulé dans le rapport < prototype Publicité Foncière > par le consultant SEMA Group.

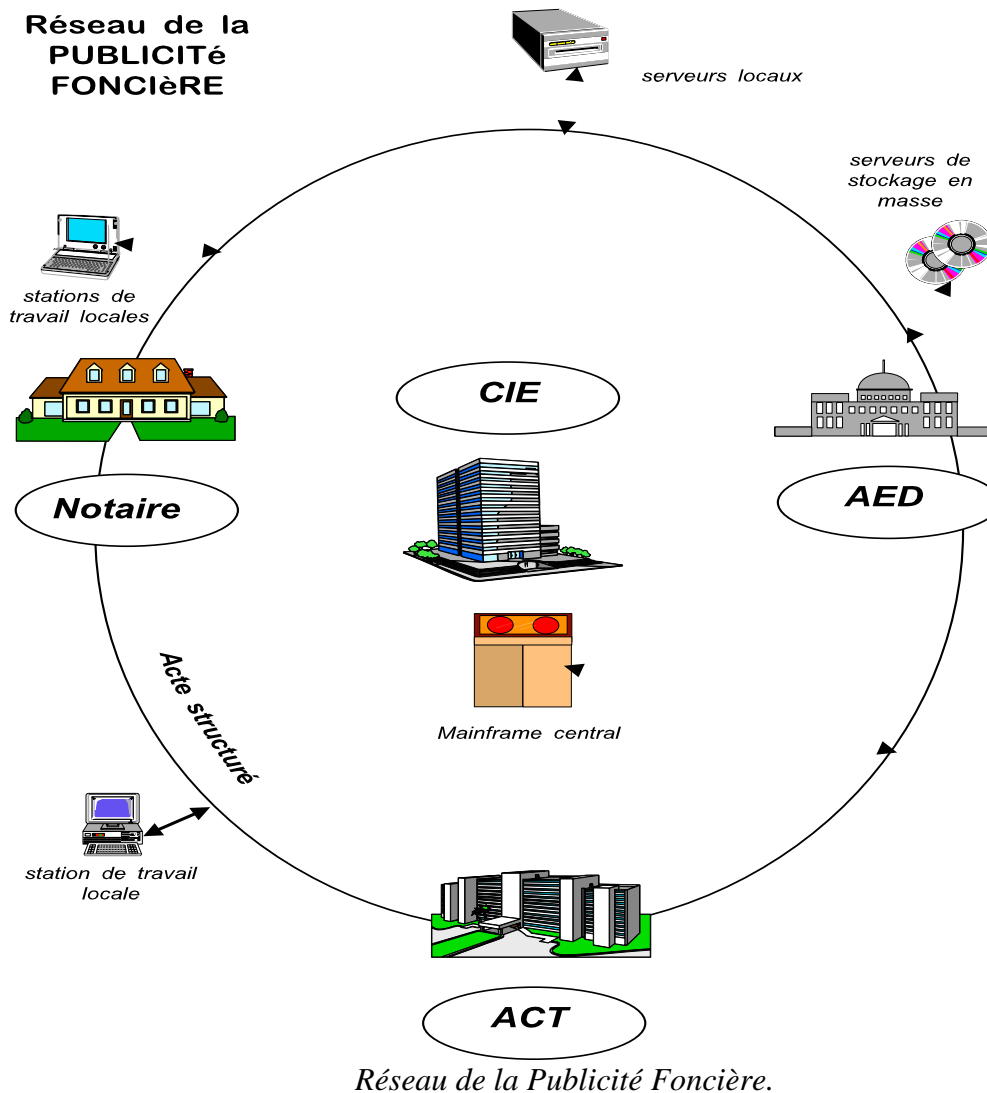
Dans le cadre du projet TERA, ont été analysés:

L'application de gestion ENTVA auprès du Centre Informatique de l'Etat et certains aspects des informations existantes auprès de la Recette Centrale.

L'étude détaillée du **projet Publicité Foncière** a été terminée en fin de l'année 1996.

Le buts visés sont le développement d'un Prototype pour fin mai courant, duquel devront pouvoir se déduire des conclusions permettant de spécifier le suivi du projet.

Cette démarche s'est avérée nécessaire, résultant de la complexité des tâches à prévoir.



Un problème central du PROTOTYPE qui sera à résoudre, consistera en la définition de <l'agent Publicité Foncière>, centrale logique qui est chargée de l'intégrité et du transfert correct des informations dans le réseau Publicité Foncière, connectant les différents acteurs.

L'introduction de l'EURO posera des sollicitations très importantes et qui sont difficilement quantifiables à l'heure actuelle.

Ce dernier projet risque d'immobiliser partiellement les projets en cours.

Les défis principaux se posant au niveau du Service Informatique étaient et restent de nature double:

1) Le volet organisationnel:

Les tendances dans tous les secteurs économiques visent l'introduction de techniques devant accroître les compétitivités respectives par l'introduction de concepts et de techniques nouveaux.

L'administration de l'Enregistrement et des Domaines continuera ses efforts en cette matière qui s'expriment surtout dans les projets TERA et Publicité Foncière.

Ces projets utiliseront les concepts modernes de < Groupware > , < Workflow > , ainsi que ceux du < Client-serveur > .

Est à souligner que le responsable du Service Informatique, se rendant compte de la sensibilité des informations à traiter, veillera à recourir sur les possibilités qu'offre l'architecture du < système Mainframe > du Centre Informatique de l'Etat.

Le problème organisationnel se pose pour le Service dans la mesure que les agents y rattachés devront se familiariser avec une panoplie de méthodes et techniques nouvelles .

Le nombre restreint d'effectif posera certainement des limites aux activités du service.

Les compétences nécessaires desquelles les personnes devront disposer, étant d'un côté de nature informatiques et de l'autre côté de nature administratifs , le recrutement pose des problèmes réels.

2) Le volet informatique:

Les projets actuels ont de plus en plus recours à des techniques qui ne cesse de se compliquer et pour lesquelles il n'existe que peu d'expérience à tous les niveaux de l'Etat.

La nécessité absolue visant la définition de nouveaux standards informatiques auprès du Centre Informatique de l'Etat, retardera certainement une partie des projets en cours.

Chaque nouveau standard devra être complété par des compétences nouvelles et des équipements en matériel et en logiciels onéreux ou coûteux.

Autres projets en cours:

- 1) Projet < Brevets - Propriété intellectuelle > réalisée ensemble avec le ministère de l'Economie et le Centre Informatique de l'Etat.

Ce projet est en phase finale et sa réalisation définitive est prévue pour l'année courante.

- 2) Projet < Gestion de Correspondance > , réalisé ensemble avec le CRP-CU en utilisant le logiciel < Lotus Notes > , devra être adapté par les soins du service.

- 1) Plusieurs projets en microinformatique, entre autres pour les besoins du bureau de la Recette Centrale et pour le bureau d'imposition 10.

- 2) Application d'une gestion centrale de la bibliothèque de l'administration en LOTUS NOTES.

Conclusions.

Les devoirs du Service Informatique pour le futur seront largement diversifiés dans les années à venir.

L'introduction d'un *réseau WAN* (*wide area network*) devra se faire dans un proche avenir et les spécifications qui ont été retenues se sont déduites des projets Publicité Foncière et TERA.

Il est certain qu'avec l'introduction de ces nouvelles techniques, l'administration devra rechercher, plus encore que dans le passé, la coopération avec le Centre Informatique de l'Etat qui restera ainsi sans doute un de partenaires les plus importants dans le futur.

Il est aussi certain que l'effectif du Service Informatique devra évaluer pour rester à même de répondre aux contraintes massives qui seront de son ressort.

Pour répondre au mieux aux contraintes croissantes, les membres du service sont unanimes que la formation est un devoir primordial pour la bonne réussite des projets et sont désireux de suivre des cours spécialisés dans la mesure que les moyens budgétaires le permettront en 1997 et 1998.

Enregistrement - timbre - successions - hypothèques - notariat

Pour l'année 1996 l'activité des bureaux d'enregistrement et de recette et des bureaux des hypothèques peut être résumée dans les chiffres qui suivent:

Bureaux d'enregistrement et de recette

1) actes enregistrés

a) actes notariés	32.327
b) actes administratifs	3.537
c) actes de prêt - Caisse d'Epargne -	7.192
d) actes sous seing privé	47.978
e) actes d'huissiers	48.809
f) actes judiciaires	372

2) déclarations de successions déposées

a) déclarations passibles de droits	1.115
b) déclarations exemptes	2.888
c) redressements opérés (majorations)	287

3) taxe d'abonnement des sociétés

a) dossiers traités	4.561
b) dossiers redressés	3.450
4)	
a) ouvertures de coffres-forts (Loi 28.1.1948)	75
b) visites des lieux	715
5) arrangements transactionnels (soumissions)	95
6) contraintes et saisies sur salaire	76
7) confection d'extraits de mutations (information au Cadastre, Contributions, Assurances Sociales)	3.892

Bureaux des hypothèques

transcriptions	14.840
inscriptions	22.605
mainlevées	11.782
cases hypothécaires délivrées	53.952
recherches effectuées	94.092
états délivrés	2.411
copies effectuées	64.331

Le service des dispositions de dernière volonté a enregistré 6.197 demandes, dont 4.908 demandes d'inscriptions et 1.289 demandes de recherches.

L'administration a présenté le 3 juillet 1996 au Ministre des Finances un projet de loi portant modification de la loi modifiée du 30 mars 1988 relative aux organismes de placement collectif ainsi qu'un projet de loi sur le leasing immobilier.

Le 16 décembre un projet de règlement grand-ducal a été présenté. Ce règlement grand-ducal a été élaboré en collaboration avec l'Institut Monétaire Luxembourgeois et se rapporte à l'article 108 modifié de la loi du 30 mars 1988 relative aux organismes de placement collectif.

Le programme « Sécurité des archives hypothécaires » a été continué en 1996.

Dans le domaine de la Publicité foncière l'administration a participé aux travaux du XI^e Congrès International du droit hypothécaire auquel assistaient des associations représentatives des Conservateurs des hypothèques de divers pays.

Pendant l'année 1996 les activités de 85 agences immobilières ont été contrôlées. Parmi les agences contrôlées, mes services ont constaté 23 infractions aux prescriptions de la loi du 28 janvier 1948 tendant à assurer la juste et exacte perception des droits d'enregistrement et de succession qui oblige dans son article 12 les agences immobilières à tenir des répertoires dans lesquels doivent être inscrits tous les actes se rattachant à la profession d'intermédiaire ou de propriétaire. Les infractions ont été réprimées par des

amendes fiscales de 5.000,-, 10.000,- ou 50.000,- francs selon la gravité des cas. Le total des amendes infligées s'élève à 435.000,- francs.

La troisième édition des « Journées du receveur » s'est déroulée à Vianden. Les sujets y traités se rapportaient d'abord au transfert d'une partie des dossiers de la T.V.A. du bureau de la Recette Centrale aux divers bureaux de recette répartis dans tout le pays. Avec des spécialistes de l'administration des Contributions Directes et en présence de fonctionnaires des Parquets de Luxembourg et de Diekirch des modalités de coopération ont été examinées en vue de combattre d'une manière efficace la fraude fiscale en matière immobilière.

En matière d'« Habitations à bon Marché », une circulaire a été publiée le 20 mars 1996. Cette circulaire regroupe toutes les décisions principales de l'administration y compris la décision ministérielle du 8 janvier 1996 qui tend à adapter la réglementation ancienne concernant le revenu pour l'octroi de la faveur fiscale à la législation actuelle en matière d'impôt sur le revenu des personnes physiques.

Domaines de l'Etat

– Biens mobiliers:

50 ventes mobilières ont été faites pour l'aliénation tant de divers produits des domaines de l'Etat que d'objets mobiliers désaffectés des services de l'Etat.

– Immeubles:

Dans le cadre des transactions relatives au patrimoine immobilier de l'Etat l'administration a pourvu à l'établissement de:

Compromis de vente ordinaires	56
Compromis de vente « Fonds des routes »	74
Actes ordinaires	156
Actes « Fonds des routes »	78
Baux ordinaires	63
Baux « parking-fonctionnaires »	161
Conventions diverses	3

	591

Les receveurs cantonaux ont assisté à 86 réunions du comité d'acquisition (Ministère des Finances). En plus l'administration a un représentant à plein temps auprès du comité d'acquisition du Fonds des routes.

Lors de la troisième édition des « Journées du receveur » à Vianden en date des 25 et 26 mars 1996 un échange de vues a eu lieu avec le responsable du Ministère des Finances sur le projet de réorganisation de la gestion des domaines de l'Etat.

En vue de l'informatisation de la gestion des domaines de l'Etat la division Domaines de l'Etat a collaboré à la finalisation de l'étude pour la mise en place d'un système d'information intégré établie par Cap Volmac ainsi que de l'étude d'implantation d'Archibus/FM dirigée par DB Associates.

D'après des informations orales parvenues à la direction les plans de mesurage des emprises pour les tronçons autoroutiers de la Collectrice du Sud, du Boulevard de Contournement Sud de la Ville de Luxembourg ainsi que de l'autoroute vers Trèves (tronçon Senningerberg - Potaschberg) seraient prochainement finalisés par l'administration du Cadastre. Cette arrivée massive de plans cadastraux engendrera des problèmes pour la rédaction de plusieurs centaines d'actes dans un délai restreint et ceci en considération de la validité de ces plans limitée à une année à partir de leur date de confection. Un recrutement de personnel s'avérera temporairement nécessaire.

Travaux envisagés pour 1997/1998

Taxe sur la valeur ajoutée.

Les délégués de l'administration participeront, entre autres, au niveau de la Commission (Groupe de Travail N° I) et du Conseil (Groupe des Questions Financières, Groupe des Attachés fiscaux et Groupe Ad Hoc) aux réunions qui continueront la discussion de la proposition de directive portant sur l'introduction d'un régime particulier T.V.A. applicable à l'or.

Il importe de mentionner dans ce contexte que la Commission européenne vient de retirer certaines de ses propositions qui, d'après elle, ne revêtent plus un caractère d'actualité (cf. J.O. N° C 2 page 2). Il s'agit notamment de la proposition

- de règlement modifiant le règlement (CEE, Euratom) N° 1553/89 du Conseil du 29 mai 1989 concernant le régime uniforme définitif de perception des ressources propres provenant de la taxe sur la valeur ajoutée;
- de la douzième directive T.V.A. portant sur les dépenses n'ouvrant pas droit à déduction de la taxe sur la valeur ajoutée;
- de directive T.V.A. portant sur le régime particulier applicable aux petites et moyennes entreprises;
- de directive T.V.A. (18bis) portant suppression de certaines dérogations prévues à l'article 28 par. 3 de la directive 77/388/CEE et à l'article 1 par. 1 2ème alinéa de la directive 89/465/CEE;
- de directive T.V.A. concernant le régime de taxe sur la valeur ajoutée applicable aux transports de personnes.

Il résulte de cette situation de retrait des propositions de directive en question que les travaux des présidences néerlandaise et luxembourgeoise se limiteront à la discussion de la proposition de directive relative à l'or ainsi qu'aux propositions de directive à présenter par la Commission européenne dans le contexte du système commun de T.V.A. et des ressources propres T.V.A.

- La Commission des Communautés européennes ayant retiré plusieurs propositions de directives en discussion et traitant de la T.V.A., le travail législatif sur le plan national évoluera surtout en fonction des résultats atteints d'après le programme pour le Marché unique présenté par la Commission des C.E. dans son document COM(96) 328 final du 22 juillet 1996.

Différentes adaptations de fonctions existantes pourraient s'avérer nécessaires.

Les fonctions concernant les amendes fiscales pour dépôt tardif des déclarations périodiques doivent être complétées en rapport avec certains cas spécifiques.

Modification (déjà prévue pour 1996)

- du programme concernant les amendes fiscales pour dépôt tardif des déclarations annuelles par les assujettis ayant cessé leur activité;
- de la fonction de synchronisation des numéros matricules T.V.A. avec ceux du répertoire national;
- du système au niveau de l'impression des bulletins de fixation des acomptes provisionnels dans un cas spécifique.

Différentes adaptations de fonctions existantes pourraient s'avérer nécessaires.

Enregistrement - timbre - successions - hypothèques - notariat

L'administration élaborera un avant-projet de loi sur la publicité foncière.

Les services de l'administration collaboreront comme par le passé au sein des groupes de travail suivants mis en place par le gouvernement:

- 1) Surveillance des secteurs économiques proches du secteur financier;
- 2) Entreprises ne disposant pas d'un établissement stable;
- 3) Coordination fiscale.

Domaines de l'Etat

L'installation progressive du programme de la gestion informatisée des domaines de l'Etat (Archibus/FM) est prévue tant au niveau de la direction que des bureaux cantonaux.

Conclusions

L'Administration de l'Enregistrement et des Domaines a continué en 1996 ses efforts en vue de réformer et moderniser une partie de ses services.

Les projets d'informatisation TERA, PUBLICITE FONCIERE, ESKORT, ARCHIBUS, en voie de réalisation, demandent aux fonctionnaires non formés en informatique des efforts d'adaptation continue. Aussi la Direction a-t-elle entrepris un vaste programme de formation qui commence à porter ses fruits. Lorsque l'administration disposera d'un réseau reliant tous les bureaux: un nouveau saut qualitatif est à prévoir tant à l'égard de l'efficacité que de la rapidité de l'évacuation des affaires.

Si sur le plan de l'organisation et de l'équipement les voies sont tracées, il n'en est pas ainsi des possibilités en ressources humaines indispensables à l'accomplissement des tâches qui sont confiées à l'administration.

En matière de T.V.A. p.ex., la première phase douloureuse et extrêmement impopulaire (qui consiste à forcer les assujettis à remettre les déclarations périodiques dans les délais prescrits), a conduit à des résultats convaincants.

La deuxième phase, tendant à améliorer la perception en ne négligeant pas les arriérés anciens, se heurte aux difficultés financières que rencontrent bon nombre d'assujettis. Dans trop de cas, le chiffre d'affaires actuel de ces entreprises ne permet que très difficilement de régler les arriérés qui se sont accumulés au cours des dernières années, de sorte que des centaines de demandes de délais et de propositions de paiements attendent à être examinées.

Malgré ces difficultés, une perception plus efficace et rapide a conduit aux résultats budgétaires connus.

La troisième phase, celle du contrôle des assujettis, risque de ne pas voir le jour, faute de personnel. Il s'est avéré tant en matière d'enregistrement (fraude dans le secteur immobilier) qu'en matière de T.V.A. (fraude carrousel, travail clandestin, chiffre d'affaires caché), que presque chaque dossier soumis à un contrôle approfondi, conduit à des réactions en chaîne de découvertes d'autres dossiers frauduleux.

Si la fraude fiscale ne peut être chiffrée, il faut constater que presque chaque dossier renferme non seulement des erreurs, mais des fraudes au fisc. En matière d'enregistrement, il semble que les fausses déclarations quant au prix à l'acte soient la règle, en matière de T.V.A. les assujettis ne se privent pas de profiter pleinement du manque de contrôle, dû au manque de personnel et de soustraire ainsi la communauté de milliards de francs, payés par le consommateur. Bon nombre de faillites frauduleuses pourraient être évitées si l'administration avait les moyens en personnel de surveiller de près et dès les premiers

symptômes les « faiseurs » de faillite qui s'enrichissent aux frais d'autres assujettis, du Trésor et des salariés de leurs entreprises.

Les demandes de personnel supplémentaire sont malheureusement régulièrement ignorées. Le Trésor en souffre et le personnel de l'administration se sent abandonné et démotivé.

Le Directeur
de l'Enregistrement et des Domaines,